



PV de la réunion des Conseils de Département de la Licence de Chimie du 4 février 2008

Présents : Barboux S., Bondu F., Boubekeur K., Cabuil V., Gérard H. (en remplacement de P. Chaquin), Charleux B., Devilliers D., Fensterbank L., Herledan V., Jullien L., Lavielle S., Legrand S., Lhommet G., Maquet A., Marchalant E., Mazurkiewiez P., Neveu S., Pepe C., Prestat, G., Rousseau B., Roux C., Serieys I., Vandendorre M.T., Vrancken E., Zonchello-Simounet V.,

Absents excusés et absents : Brossas A., Capron N., Chamailard M., Dechoux L., Delannoy L., Etheve M., Fradet A., Giangrande F., Lacelle S., Lambert J.F., Molines H., Pensec S., Porcheron P.

><>><>><>><>><>><>><>><>><

Le PV de la réunion du conseil de licence du 7 janvier 2008 est approuvé à l'unanimité après les modifications demandées par C. Roux (éviter de mentionner une filière de licence professionnelle en chimie inorganique portant sur la catalyse ; l'UE LC344 ne sera pas reconduite avec le même contenu qu'auparavant). Il est disponible sur le site de la licence de chimie.

Informations d'ordre général

1) Rappel est fait des journées portes ouvertes de l'UPMC (9 février 2008) et du Village de la Chimie (15/16 février 2008). La licence de chimie sera représentée en suffisamment grand nombre à ces deux manifestations.

2) Une réunion « Tuning en France : une approche européenne des formations par les compétences » aura lieu à Lyon les 13 et 14 mars prochains. La licence de chimie prendra en charge les frais de son représentant s'il se manifeste suffisamment tôt auprès de B. Charleux.

3) Le lundi de Pentecôte (12 mai 2008) est officiellement férié cette année. Ceci remet en cause les plannings : les premiers jours de la 1^{ère} semaine de révision de L2 (lundi 19 mai et mardi 20 mai) seront utilisés pour terminer les TP et TD restant, mais pas les cours. Il faudra probablement intervenir un samedi matin supplémentaire pour un cours magistral de LC205. En L3, il ne sera pas nécessaire de recourir à un arrangement particulier hors période officielle.

4) Elisabeth Marchalant fait état des difficultés rencontrées avec le nouveau logiciel de gestion SIFAC. Les commandes de produits chimiques indispensables au bon fonctionnement des TP, peuvent être faites cependant. La répartition des crédits dans les plateformes sera réalisée assez rapidement lorsque les effectifs de la période 2 seront connus.

5) S. Lavielle remplace O. Ploux dans l'EFU de la licence de chimie et maintiendra le lien avec le département SdV.

6) Maquette définitive : lors de la réunion du directoire des formations du 1^{er} février 2008 deux rapporteurs (Valérie Cabuil et Philippe d'Arco) ont été attribués à la licence de chimie qui reliront et nous aideront à finaliser le document. Il devient urgent de compléter ce document avec les fiches résumé des UE.

Organisation pédagogique en vue du prochain quadriennal 2009-2013

1) Pour LC206 une dizaine d'heures dédiées à la sensibilisation au risque chimique débutera en septembre 2008. Cet enseignement sera pris en charge par M. Tatoulian de l'ENSCP qui délivre déjà un enseignement similaire à l'école.

2) Informations concernant le L1 :

Alain Dubois a réuni quelques enseignants de L2 (dont Jean-François Lambert et Kamal Boubekeur concernés par l'évolution LC101 – LC205). Aucune évolution majeure de LC101 ne semble nécessaire, mais seulement quelques ajustements à la marge. De cette réunion où Fabrice Chemla (responsable de LC107) était aussi présent, il ressort que LC107 pourra être présentée en option aux étudiants du parcours PCME comme c'est actuellement le cas pour le parcours BGPC. Les étudiants de L1 auront donc 3 UE optionnelles de chimie : LC102, LC103 et LC107. Seule l'UE LC102 sera considérée comme obligatoire pour les

étudiants intégrant la licence de chimie et elle leur sera proposée aussi en L2 quand ils ne l'auront pas suivie en L1.

3) L'UE LC222 (Spectroscopie et cristallographie) peut ne pas être séparée en deux UE indépendantes. Les étudiants du parcours PC pourront ne suivre que les enseignements de la partie spectroscopie auxquels un n° d'UE et un nom seront attribués pour ce parcours. Pour que le fonctionnement soit possible, il faudra alors que les enseignements soient distribués sur l'ensemble des semaines du semestre.

4) Les UE hors mention en physique, sciences de la terre et sciences de la vie seront discutées lorsque les maquettes des mentions correspondantes seront établies.

5) Le parcours de L2 devant permettre aux étudiants de déboucher sur la licence professionnelle MCB, est rappelé ci-dessous :

Semestre S3			Semestre S4		
UE	Titre	ECTS	UE	Titre	ECTS
LCxxx	Thermodynamique	6	LCxxx	Chimie des solutions et cinétique	6
LC202	Atomistique et liaisons chimiques	6	LC222	Spectroscopie et cristallographie	6
LC204	Chimie organique (1)	6	LC205	Chimie inorganique	6
LC206	Chimie organique et inorganique expérimentale	6	LCxxx	<i>Contenu à définir</i>	6
IP	<i>Insertion professionnelle</i>	3	LC220	préparation à la LPRO	6
Langue		3			30
		30			

L'UE d'insertion professionnelle du semestre S3 a pour objectif la préparation d'un CV et la recherche efficace d'un stage.

L'UE LC220 est basée sur un enseignement purement expérimental et sera proposée au semestre S4.

En parallèle, l'UE LC209 sera remplacée par une UE à caractère transversal de maths appliquées et outils informatiques permettant aux étudiants d'apprendre à analyser des données expérimentales.

H. Gérard propose que les enseignements de l'UE LC102 soient un moment privilégié de présentation des débouchés de la licence généraliste et de la licence professionnelle aux étudiants de L1. Il faudra pour cela que les enseignants soient formés.

6) Stage évalué en L3 : bien que l'idée d'un stage en laboratoire – à 9 ECTS (à la place de l'UE optionnelle et du TEP) ou 6 ECTS (à la place de l'UE optionnelle seulement) – pouvant se dérouler principalement en janvier entre les deux semestres soit séduisante du point de vue pédagogique, le blocage vient de l'existence de la seconde session d'examens qui limiterait l'accès à ce stage aux seuls étudiants ayant validé le semestre S5 à la première session de décembre. La discussion porte pour beaucoup aussi sur les difficultés pratiques associées à la proposition d'un stage sur une base optionnelle (difficultés - déjà rencontrées actuellement du fait de la seconde session en fin de semestre – à prévoir la répartition des effectifs entre les UEs des semestres S5 et S6, et en particulier pour ce dernier dans les UE optionnelles). A l'inverse, les capacités d'accueil des laboratoires de l'UPMC ne permettraient pas l'organisation d'un stage obligatoire pour tous. Par ailleurs, un stage en entreprise existe déjà en M1 et ne peut donc pas être imposé en L3 de la même manière. Le parcours PC ayant mis en place une UE de stage en laboratoire (6 ECTS, S6) sur une base également optionnelle avec une évaluation très complète des connaissances et compétences acquises, il a finalement été décidé de profiter de cette opportunité. Globalement, ceci revient à ne pas cadrer de manière précise les modalités d'accès à cette UE. Un étudiant de L3 généraliste (ou futur étudiant de L3) désirant faire un stage en laboratoire pourra s'inscrire dans l'UE de stage si toutes les conditions de durée et de sujet sont satisfaites. Il suivra alors à l'identique le mode d'évaluation proposé au parcours PC. Si l'évaluation est positive (note supérieure à la moyenne), 6 ECTS lui seront accordés, mais ne seront pas comptabilisés dans les 30 ECTS du contrat pédagogique et la note ne contribuera donc pas à la compensation semestrielle. Ces 6 ECTS seront alors considérés comme un 'bonus' apparaissant dans le supplément au diplôme.

Questions diverses

Ludovic Jullien insiste sur le fait que le prochain conseil de département devra comporter des membres extérieurs parmi les établissements ayant une convention avec l'UPMC (ENCPB et un lycée ayant des CPGE en double inscription) ainsi qu'un représentant de l'AFI 24 pour la licence professionnelle.